

OBTENEZ UN CONSEIL PERSONNALISÉ GRÂCE À NOTRE PARTENAIRE FUNDVISORY

Parce que tout le monde n'est pas expert des marchés boursiers et qu'il est parfois difficile de choisir les fonds dans lesquels investir, REGARDBTP a noué un partenariat avec Fundvisory afin de vous proposer un service 100 % digital de conseil en investissement financier pour personnaliser votre épargne en fonction de votre profil épargnant, votre situation personnelle et vos projets.

Le service prodigué par la société Fundvisory est soumis aux mêmes exigences que n'importe quel Conseil en Investissement Financier.

BON À SAVOIR

Fondée en 2015, Fundvisory propose des applications digitales innovantes de profilage de risque et de conseil en investissement. Son robo-advisor a déjà été choisi par une dizaine d'institutionnels de l'épargne individuelle et collective. Fundvisory a reçu le label FINANCE INNOVATION en 2016.

Fundvisory SAS est agréée Conseiller en Investissement Financier (CIF) et Courtier d'Assurance et de Réassurance (COA) par l'ORIAS sous le numéro 16000443. Fundvisory adhère à la CNCIF, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D01653.



› LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL FUNDVISORY

- Vous devez avoir plus de 18 ans,
- Le montant épargné sur le compte (PEE, PERCO ou PER) doit être supérieur à 0€,
- Votre compte (PERCO ou PER) doit être en gestion libre,
- Qu'il n'y ait aucune opération (rachat, investissement, arbitrage) en attente de valorisation sur le compte (PEE, PERCO ou PER).

› LE PÉRIMÈTRE DU CONSEIL FUNDVISORY

- Le conseil qui vous sera fourni pourra porter uniquement sur les plans suivants : PEE, PERCO ou PER en gestion libre.
- Vos éventuelles opérations en cours ne pourront pas être prises en compte dans le cadre de votre conseil.

Si vous possédez plusieurs comptes PEE et/ou PERCO et/ou PER, il est possible qu'ils ne soient pas tous éligibles au service.

› LES FONDS CONSEILLÉS PAR FUNDVISORY

Tous les fonds des gammes FIBTP et REGARD ÉPARGNE peuvent être ré-alloués par Fundvisory dans une combinaison des 3 fonds "purs" suivants :

- REGARD ÉPARGNE Monétaire
- REGARD ÉPARGNE Obligataire
- REGARD ÉPARGNE Actions

Les performances ne sont pas garanties au regard des conditions d'évolution des marchés financiers : reportez-vous aux caractéristiques des FCPE à travers leurs documents d'information DICI.

› LA RÉMUNÉRATION DE FUNDVISORY

REGARDBTP ne perçoit, ni ne verse aucune commission en lien avec l'activité réglementée de conseil en investissement.

Le service de conseil est gratuit pour l'épargnant.

Le partenaire Fundvisory est rémunéré de façon forfaitaire par REGARDBTP pour la mise à disposition de la plateforme de conseil.



› COMMENT SE DÉROULE LE CONSEIL FOURNI PAR FUNDVISORY



Le parcours Fundvisory se découpe en trois grandes étapes :

1. **Étape 1** : Sur la base des informations communiquées par REGARDBTP, Fundvisory réalise un diagnostic de votre épargne actuelle.
2. **Étape 2** : Fundvisory a recours à un questionnaire grâce auquel il collecte des informations nécessaires pour vous fournir un conseil personnalisé.
Le recueil de ses informations est effectué dans votre intérêt, la fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour que notre partenaire soit en mesure de vous faire bénéficier d'un service de qualité.
3. **Étape 3** : L'ensemble des données collectées par Fundvisory sont utilisées par un algorithme afin de définir votre profil et le choix automatique des instruments financiers en adéquation avec votre profil.

Au cours du parcours client Fundvisory, il vous sera remis différents documents relatifs au conseil personnalisé tel qu'un document d'entrée en relation, qui explique qui est votre conseiller et une lettre de mission à signer qui récapitule les droits et devoirs de votre conseiller Fundvisory.

REGARDBTP vous encourage à lire avec attention l'ensemble des documents.

› LA PRISE EN COMPTE DU CONSEIL PAR REGARDBTP

À la fin du parcours Fundvisory, vous serez invité à revenir valider la nouvelle répartition de vos avoirs dans les différents fonds conseillés dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes REGARDBTP. Vous aurez encore la possibilité de ne pas valider cet arbitrage dans l'environnement de REGARDBTP.

Sans validation des ordres de votre part dans l'environnement de REGARDBTP, les modifications conseillées ne pourront pas être prises en compte.

› ADHÉREZ AU SERVICE MYFUNDVISORY

Si vous le souhaitez Fundvisory pourra vous accompagner sur le long terme dans la gestion de votre épargne, via l'adhésion au service MyFundvisory.

Avec MyFundvisory, vous disposerez d'un espace dédié pour suivre l'évolution de votre épargne, vous recevrez de rapports de suivi de votre épargne et serez alerté dès que la répartition de votre épargne ne correspond plus à votre profil.

L'adhésion au service MyFundvisory est gratuite et est accessible à tout épargnant ayant préalablement accepté une recommandation.

› LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous êtes invité, à donner votre consentement à la transmission de vos données personnelles à Fundvisory.